



21.02.2019 - 17:58 Uhr

L'Automobile Club de Suisse (ACS) se tourne vers le futur

Berne (ots) -

L'Automobile Club de Suisse règle définitivement les querelles internes rencontrées en 2016.

Le 20 février 2019, l'ACS a trouvé un arrangement avec l'ancien Président central de l'ACS, Monsieur Mathias Ammann, ainsi qu'avec les autres parties demanderesse dans le cadre de l'affaire liée au changement de Présidence de l'ACS, en 2016.

Cet accord règle l'intégralité des différends entre les deux parties. Les parties se sont entendues pour ne pas divulguer le contenu de l'accord.

L'ACS se félicite de cet accord et se réjouit de pouvoir continuer à s'investir activement au profit de la politique des transports, de la sécurité routière et de la mobilité de ses membres. Le Club se tourne définitivement vers le futur.

L'Automobile Club de Suisse (ACS) a été fondé le 6 décembre 1898 à Genève. Son objectif est de grouper les automobilistes afin de défendre leurs intérêts en matière de politique des transports, d'économie, de tourisme, de sport ainsi que dans tout autre domaine en rapport avec l'automobile, tel que la protection des consommateurs et de l'environnement. L'ACS voue une attention particulière à la législation routière ainsi qu'à son application et s'engage en faveur de la sécurité routière.

Contact:

Automobile Club de Suisse, info@acs.ch

Thomas Hurter, Président central ACS, Tél. 079 643 51 79

Fabien Produit, Secrétaire général ACS, Tél. 031 328 31 17

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003636/100825142> abgerufen werden.